

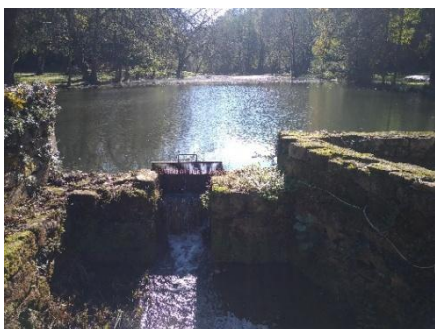


# PPG BASSINS VERSANTS AFFLUENTS DE LA DORDOGNE

SECTEUR SMETAP Rivière Dordogne



PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC



Partie 3 : Synthèse



SMETAP Rivière Dordogne

5 rue de la Laïcité, 24220 Beynac et  
Cazenac

05 53 30 33 48

Juin 2026

Partenaires financiers :



## Table des matières

|        |                                                                               |    |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.     | PARTIE 3 – SYNTHÈSE – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....                          | 3  |
| 1.1.   | Hydrologie .....                                                              | 3  |
| 1.1.1. | Contexte général.....                                                         | 3  |
| 1.1.2. | Caractéristiques et facteurs hydrologiques.....                               | 4  |
| 1.1.3. | Des enjeux inondations modérés et localisés .....                             | 6  |
| 1.2.   | Qualité de l'eau .....                                                        | 7  |
| 1.3.   | Hydromorphologie .....                                                        | 9  |
| 1.3.1. | Contexte général.....                                                         | 9  |
| 1.3.2. | Caractéristiques du lit mineur.....                                           | 10 |
| 1.3.3. | Granulométrie dominante .....                                                 | 11 |
| 1.3.4. | Colmatage .....                                                               | 12 |
| 1.4.   | Continuité écologique .....                                                   | 13 |
| 1.5.   | Berges .....                                                                  | 16 |
| 1.5.1. | Ripisylve.....                                                                | 16 |
| 1.5.2. | Artificialité des berges .....                                                | 18 |
| 1.6.   | Milieux aquatiques et espèces remarquables .....                              | 19 |
| 1.6.1. | Contexte général.....                                                         | 19 |
| 1.6.2. | Zones humides .....                                                           | 20 |
| 1.6.3. | Especies remarquables.....                                                    | 22 |
| 1.6.4. | Especies exotiques envahissantes .....                                        | 22 |
| 1.7.   | Évaluation des dysfonctionnements et enjeux écologiques des cours d'eau ..... | 23 |
| 1.7.1. | Évaluation des dysfonctionnements .....                                       | 23 |
| 1.7.2. | Enjeux écologiques .....                                                      | 24 |
| 1.8.   | Conclusion .....                                                              | 25 |

## Table des illustrations

|                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Longueur des cours d'eau par ordre décroissant (source : SMETAP) .....                                                          | 3  |
| Figure 2 : Remontée de nappe alluviale dans la plaine (SMETAP, 2026) .....                                                                 | 4  |
| Figure 3 : Carte représentant les caractéristiques hydrologiques des cours d'eau du territoire (source : SMETAP).....                      | 5  |
| Figure 4 : Inondation du Peyrat à Urval (municipalité d'Urval, mai 2008) .....                                                             | 7  |
| Figure 5 : Inondation du Peyrat dans le bourg d'Urval (municipalité d'Urval, mai 2008) .....                                               | 7  |
| Figure 6 : Carte de localisation des stations de traitement des eaux usées .....                                                           | 9  |
| Figure 7 : Graphique représentant la morphologie du lit mineur des cours d'eau (source : SMETAP) .....                                     | 10 |
| Figure 8 : Bulide de Calviac (SMETAP, 2025) .....                                                                                          | 11 |
| Figure 9 : La Balagne (SMETAP, 2026) .....                                                                                                 | 11 |
| Figure 10 : Graphique de représentation de la granulométrie dominante des cours d'eau (source : SMETAP) .....                              | 11 |
| Figure 11 : Graphique représentant la répartition du colmatage du lit mineur des cours d'eau (source : SMETAP).....                        | 12 |
| Figure 12 : Graphique de la représentation du sédiment grossier non colmaté .....                                                          | 13 |
| Figure 13 : Carte de localisation des infranchissables naturels et artificiels (source : SMETAP) .....                                     | 15 |
| Figure 14 : Seuils calcaires sur le Cazelat (SMETAP, 2026) .....                                                                           | 15 |
| Figure 15 : Graphique de la densité d'ouvrage par kilomètre (source : SMETAP) .....                                                        | 16 |
| Figure 16 : Graphique de la répartition des ripisylves en fonction de leur largeur (source : SMETAP) .....                                 | 17 |
| Figure 17 : Ripisylve du Peyrat (partie amont du Brande) en amont d'Urval (SMETAP, 2025) .....                                             | 17 |
| Figure 18 : Ruisseau du Moulin de Caudon (SMETAP, 2025) .....                                                                              | 18 |
| Figure 19 : Graphique des pressions observées sur les berges, hors rectification (source : SMETAP) .....                                   | 18 |
| Figure 20 : Le Gouzon à Cénac et Saint Julien .....                                                                                        | 19 |
| Figure 21 : Le Salibourne à sa source .....                                                                                                | 19 |
| Figure 22 : Piétinement bovin sur le R. de Berbiguières (SMETAP, 2024) .....                                                               | 19 |
| Figure 23 : Graphique de surface de zones humides rapportée au linéaire de cours d'eau (source : SMETAP).....                              | 20 |
| Figure 24 : Zone humide sur l'amont du Béringot (SMETAP, 2026).....                                                                        | 21 |
| Figure 25 : Agrions de Mercure mâle et femelle (SMETAP, 2018) .....                                                                        | 22 |
| Figure 26 : Carte de localisation des espèces remarquables sur les bassins versants concernés par le PPG .....                             | 22 |
| Figure 27 : Carte de localisation des espèces exotiques envahissantes sur les bassins versants concernés par le PPG (source : SMETAP)..... | 23 |
| Figure 28 : Détail des calculs des seuils d'évaluation des dysfonctionnements (source : SMETAP).....                                       | 24 |
| Figure 29 : Tableau de l'application des calculs d'évaluation des dysfonctionnements aux cours d'eau (source : SMETAP) .....               | 24 |
| Figure 30 : Tableau de notation des enjeux écologiques (source : SMETAP) .....                                                             | 25 |
| Figure 31 : Note des enjeux écologiques par cours d'eau (source : SMETAP).....                                                             | 25 |
| Figure 32 : Graphique illustrant le croisement entre les dysfonctionnements et les enjeux écologiques (source : SMETAP) .....              | 26 |

## 1. PARTIE 3 – SYNTHÈSE – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Tout d'abord, il convient de souligner que les cours d'eau étudiés présentent des longueurs très inégales. Afin de permettre des comparaisons entre ruisseaux, les résultats sont donc majoritairement exprimés en pourcentage de linéaire concerné ou sous forme de densités rapportées au linéaire. Ces indicateurs permettent une comparaison à l'échelle de l'ensemble des cours d'eau, mais doivent être interprétés avec prudence, en particulier sur les très petits linéaires. À titre d'exemple, un seul ouvrage localisé sur un cours d'eau de 200 m peut conduire à une densité apparente élevée, alors qu'il ne s'agit que d'un unique ouvrage.

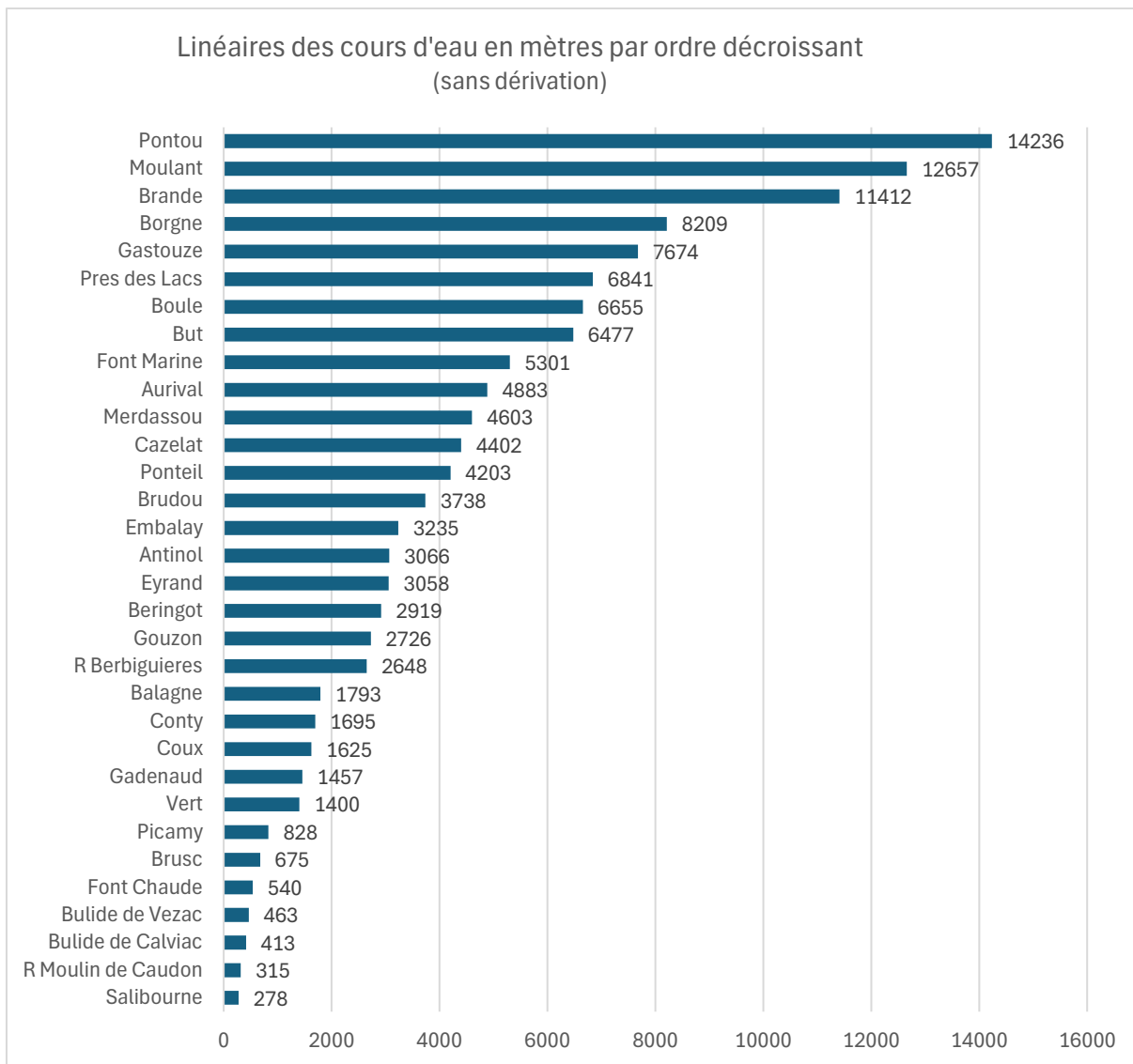


Figure 1 : Longueur des cours d'eau par ordre décroissant (source : SMETAP)

### 1.1. HYDROLOGIE

#### 1.1.1. CONTEXTE GENERAL

Différentes composantes, naturelles ou anthropiques, vont impacter l'hydrologie des cours d'eau. Parmi les plus importantes, on peut citer la pluviométrie, la taille du bassin versant, la pente, la nature des sols (infiltration), le type d'alimentation en eau, la présence de zones humides (stockage puis restitution), la

présence d'ouvrages en travers (rétention de l'eau, évaporation), d'éventuels prélèvements pour l'irrigation, ...

Il existe cependant deux facteurs communs à l'ensemble de ces ruisseaux :

- La taille relativement modeste de leurs linéaires et de leurs bassins versants respectifs constitue un élément important dans leur fonctionnement hydrologique.
- Le fait qu'ils soient affluents de la Dordogne implique, pour beaucoup d'entre-eux, que leur partie inférieure peut être impactée par les remontées de nappe alluviale de la Dordogne en période de hautes eaux. En effet, la plaine alluviale - ou lit majeur - de la Dordogne sur ce secteur est large de plusieurs centaines de mètres, que devront traverser certains de ces cours d'eau avant de confluer avec le fleuve.



*Figure 2 : Remontée de nappe alluviale dans la plaine (SMETAP, 2026)*

Concernant l'alimentation en eau, on distingue localement trois configurations distinctes, chacune présentant des caractéristiques hydrologiques et physico-chimiques spécifiques :

- Les **sources de coteau** (ou de rupture de pente), souvent liées à des nappes perchées. Leur débit et leur qualité dépendent étroitement de la nature des sols et des précipitations locales, ce qui les rend sensibles aux variations saisonnières et aux pollutions.
- Les **sources alimentées par des zones humides** présentent une eau généralement plus riche en matières organiques et un apport en eau plus stable.
- Les **résurgences**, souvent issues d'un contexte karstique. C'est le cas des bulides de Calviac, Vézac, Font Chaude ou Salibourne, qui se distinguent par leur caractère hyper-therme et la stabilité de leurs apports en eau, issus de réseaux souterrains certainement très étendus.

#### 1.1.2. CARACTERISTIQUES ET FACTEURS HYDROLOGIQUES

Il n'y a pas de station de mesure hydrologique sur les affluents concernés par ce PPG, aussi l'analyse de ce paramètre repose principalement sur des observations de terrain et les caractéristiques du territoire.

Les 32 affluents présentent dans l'ensemble une hydrologie fragile, principalement due aux conditions géologiques. En effet, une grande partie du territoire repose sur des calcaires du Jurassique, souvent karstifiés, favorisant des infiltrations rapides des eaux de ruissellement ainsi que la présence de pertes.

La carte des caractéristiques hydrologiques permet d'illustrer l'hydrologie des cours d'eau en prenant en compte le contexte géologique, les principaux prélèvements d'eau et la localisation des plans d'eau sur le territoire :

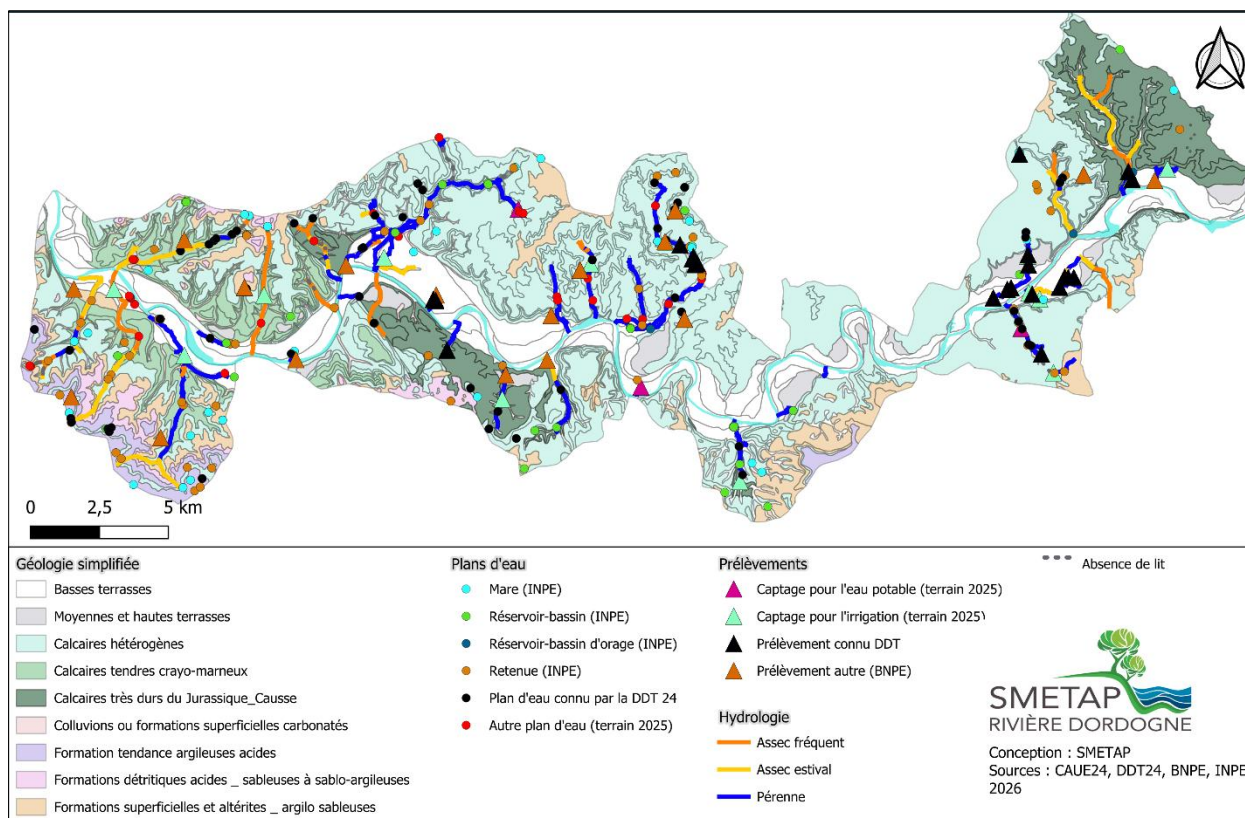


Figure 3 : Carte représentant les caractéristiques hydrologiques des cours d'eau du territoire (source : SMETAP)

Ainsi, seuls 61 % des linéaires des cours d'eau étudiés sont pérennes ; 21 % présentent un assec estival (pas d'écoulement visible sur moins de 4 mois de l'année) et 18 % présentent un assec fréquent (pas d'écoulement pendant plus de 4 mois au cours de l'année).

**L'artificialisation** du lit mineur (recalibrage, rectification, aménagements, ...), souvent associée à la destruction des zones humides adjacentes, affecte fortement l'hydrologie des cours d'eau. Parmi les 32 affluents étudiés, la majorité a subi d'importantes modifications. Seuls trois d'entre eux — la Bulide de Calviac, la Bulide de Vézac et le Brande conservent un lit naturel sur au moins 50 % de leur linéaire. D'un point de vue hydrologique, cette artificialisation se traduit à la fois par une augmentation du risque d'inondation et par une moindre résilience face aux épisodes de sécheresse. Elle accentue ainsi la fragilité naturelle du fonctionnement hydrologique, pouvant conduire à des assecs de plus en plus fréquents et prolongés.

A noter que certains cours d'eau, comme le Moulant, le Pontou ou le Brande, mieux pourvus en zones humides, présentent un régime hydrologique beaucoup plus stable.

Les **plans d'eau** sont nombreux sur l'ensemble des 32 bassins versants. En considérant l'ensemble des retenues, qu'elles soient situées sur les cours d'eau, en dérivation ou en dehors du réseau hydrographique, 67 retenues sont recensées par les services de la DDT 24, tandis que l'IGN comptabilise 190 plans d'eau,

dont 105 classés comme « retenues ». La majorité de ces plans d'eau est de petite taille : un seul plan d'eau recensé par la DDT dépasse 1 ha, contre trois dans la base de données « INPE ». A noter que, ces différences de chiffres entre les bases de données s'expliquent aisément : Toutes les retenues ne sont en effet pas soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation auprès de la DDT, notamment lorsque leur taille est inférieure aux seuils réglementaires. Certaines ont également pu être aménagées avant la mise en place des procédures réglementaires actuelles. Enfin, l'existence éventuelle de quelques retenues non déclarées n'est pas à exclure.

Ces ouvrages peuvent avoir un impact important sur l'hydrologie selon leurs usages et leurs caractéristiques, notamment leur localisation, leur mode d'alimentation et de restitution. Les retenues sur cours d'eau, comme celles sur source et sur zone humide, sont les plus impactantes sur l'hydrologie. À titre d'exemple, le ruisseau du Boule, autrefois pérenne et abritant une population de truites fario, connaît aujourd'hui régulièrement des assèchs estivaux. Cette évolution pourrait en partie être liée au fait que 8 % de son linéaire sont désormais occupés par des étangs, ce qui en fait le cours d'eau présentant la plus grande proportion de linéaire classé en "Etang au fil de l'eau" lors des prospections terrain.

Dix cours d'eau sont concernés par la présence de **dérivations**. Ces aménagements hydrauliques ont un impact significatif sur l'hydrologie des cours d'eau, dans la mesure où ils prélèvent une partie du débit, parfois importante, sur une partie de linéaire. Parmi les cours d'eau les plus concernés figurent le Moulant et le Pontou. Sur le Pontou, par exemple, une part importante du débit est déviée vers le bief alimentant le moulin Caillou, situé sur la commune de Vézac. De même, le moulin de Sainte-Marie, à Beynac-et-Cazenac, capte une partie des eaux du Pontou ainsi que la totalité de celles de son affluent, le Treuil.

Des cours d'eau présentent également quelques tronçons **hors de leur talweg**, c'est-à-dire déplacés, perchés et recalibrés. Le Pontou et le Boule comptent chacun plus d'un kilomètre de linéaire dans cette configuration. La surélévation du lit peut provoquer une déconnexion entre le cours d'eau et sa nappe alluviale, limitant les échanges hydriques. Cette déconnexion réduit notamment le soutien d'étiage, accentue la sensibilité aux sécheresses, participe à une augmentation de la température de l'eau et altère les capacités d'autoépuration du milieu.

Les **prélèvements directs en cours d'eau** semblent jouer un rôle limité sur l'hydrologie des 32 affluents. Peu d'ouvrages de prélèvement d'eau ont été identifiés, que ce soit à l'échelle des bassins versants ou directement dans le lit des cours d'eau, les prélèvements se faisant principalement dans la Dordogne.

---

### 1.1.3. DES ENJEUX INONDATIONS MODERES ET LOCALISES

Quelques cours d'eau du PPG peuvent être concernés par des problématiques d'inondation lors d'événements climatiques exceptionnels comme en mai 2008 ou février 2026. Le risque concerne à priori avant tout les biens que les personnes, et reste localisé au niveau des (rares) zones urbaines.

Ci-dessous, les secteurs concernés, à la connaissance du SMETAP :

- Le Peyrat au bourg d'Urval
- Le But au bourg du Buisson de Cadouin
- Le Conty au bourg de Mouzens
- Le Merdassou au bourg de Saint Cyprien
- Le Ponteil au hameau de Rouffillac (commune de Carlux)
- Le Vert au bourg d'Allas les Mines.

Il convient de mentionner le Moulant à Saint Cyprien et le Gouzon à Cénac et Saint Julien au vu des risques importants dus à la densité urbaine et à l'absence d'espace permettant aux cours d'eau de déborder. La

présence de nombreux ouvrages hydrauliques, potentiellement sous-dimensionnés ou mal entretenus, favorisant leur obstruction, augmente fortement le risque d'inondation.

Le But et le Vert traversent respectivement les bourgs du Buisson de Cadouin et d'Allas les Mines en partie en souterrain, dans des sections très contraintes, ce qui favorise les inondations.

Il convient de citer d'autres facteurs aggravant les risques de crues sur le territoire comme :

- Le drainage, qui concentre les écoulements, augmentant les vitesses de transit et de fait, réduisant l'infiltration dans les sols.
- La rectification des cours d'eau sur les secteurs amont, accélérant les écoulements.
- La destruction des zones humides et ainsi la perte de leur capacité de rétention.
- La présence d'ouvrages sous dimensionnés ou mal calés qui vont favoriser les débordements.



Figure 4 : Inondation du Peyrat à Urval (municipalité d'Urval, mai 2008)



Figure 5 : Inondation du Peyrat dans le bourg d'Urval (municipalité d'Urval, mai 2008)

Ces inondations peuvent résulter du débordement des cours d'eau, mais également, dans certains secteurs, de ruissellements intenses. Pour les secteurs retenus dans le cadre du PPG pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les inondations, l'origine et les mécanismes à l'origine des phénomènes devront être étudiés.

#### Exemple du Ponteil à Rouffillac (Carlux)

Lors des inondations de février 2026, le hameau de Rouffillac (commune de Carlux) a été particulièrement touché. En amont et au niveau du hameau, le Ponteil a fait l'objet de rectifications importantes et a été déplacé hors de son lit d'origine, sur un linéaire conséquent. Des habitations et des infrastructures y ont été construites il y a plusieurs décennies, directement dans l'ancien lit du cours d'eau. Par ailleurs, le Ponteil compte, au niveau du hameau, de nombreux passages busés, largement sous-dimensionnés, qui ne permettent pas d'évacuer correctement les crues en créant un frein aux écoulements.

### 1.2. QUALITE DE L'EAU

Les données disponibles sur la qualité de l'eau de ces ruisseaux affluents de la Dordogne à l'échelle du territoire du PPG sont limitées. Une seule station de suivi est recensée : elle est implantée sur le Moulant à Saint-Cyprien. En 2024, les analyses réalisées indiquent un bon état de la masse d'eau, en se basant seulement sur l'analyse des paramètres physico-chimiques (les paramètres biologiques n'ont pas été

mesurés ou ne bénéficient pas du recul de 3 années nécessaires pour le calcul). La station étant récente, aucun historique n'est disponible à ce jour.

A noter que l'état écologique d'une masse d'eau est apprécié au regard de l'écart mesuré vis-à-vis d'un milieu naturel « de référence », non dégradé. L'évaluation se base sur des éléments biologiques et physico-chimiques. L'atteinte du bon état ne traduit donc pas l'absence de pressions ou d'altérations, mais plutôt leur niveau d'incidence sur le fonctionnement du milieu aquatique.

La FDAAPPMA24 a réalisé des pêches électriques sur le Moulant, le Vert et l'Antinol. Dans l'ensemble les peuplements piscicoles apparaissent comme perturbés au regard de l'absence de plusieurs taxons attendus pour ce type de ruisseaux.

La FDAAPPMA24 ne dispose d'aucune donnée de suivi concernant la thermie des cours d'eau concernés par le présent PPG.

Certaines stations de traitement des eaux usées rejettent leurs effluents dans les affluents étudiés. Celles-ci, même lorsqu'elles sont conformes en matière d'équipements et de performances, sont un facteur de dégradation de la qualité de l'eau. Les faibles débits que connaissent ces ruisseaux contribuent à aggraver cette dégradation potentielle, du fait d'une moindre dilution des polluants.

La plupart des stations d'épuration sont localisées à l'aval des affluents, à proximité de leur confluence avec la Dordogne ; l'impact sur ces ruisseaux est donc généralement de courte durée. On peut toutefois noter la présence de stations de traitement localisées en amont des cours d'eau, sur le Ponteil, le ruisseau du Coux et le Moulant.

La carte suivante permet de visualiser les localisations des différentes stations de traitement des eaux usées situées sur les bassins versants concernés par le PPG :

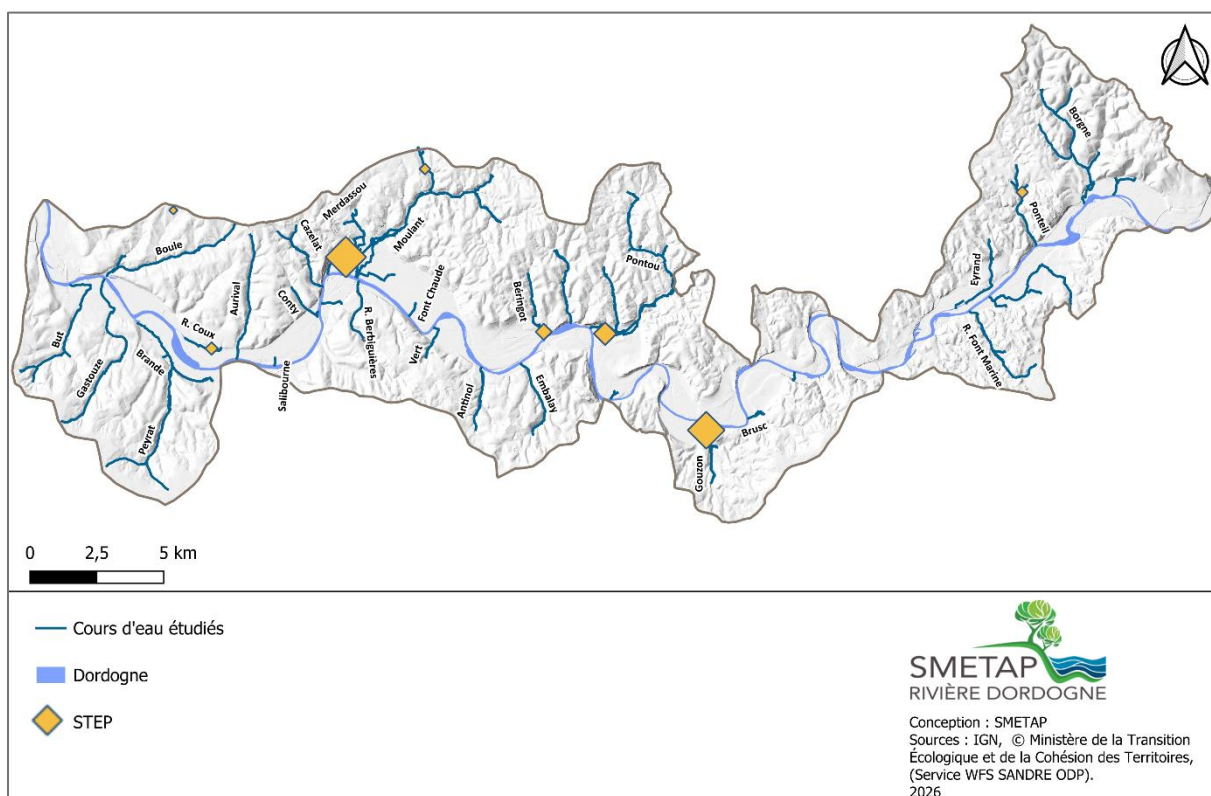


Figure 6 : Carte de localisation des stations de traitement des eaux usées

**L'occupation du sol** des bassins versants influence fortement la qualité écologique des cours d'eau. Les bassins versants très forestiers comme celui du Brudou ou du Béringot permettent de supposer une qualité de l'eau globalement bien préservée. À l'inverse, les cours d'eau comme la Balagne, le Salibourne, Font Chaude ou les Bulides s'inscrivent dans un contexte agricole (on parlera ici de contexte, car pour beaucoup de ces petits cours d'eau de la plaine agricole de la Dordogne, un bassin versant pertinent n'a pas pu être délimité). Ce contexte se traduit par des pressions, notamment par des recalibrages et des déplacements de certains cours d'eau hors de leur talweg, réalisés historiquement pour faciliter la valorisation agricole du foncier. Il peut également favoriser des pressions liées aux pratiques agricoles, avec notamment des apports en nutriments et en produits phytosanitaires susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, ainsi que des phénomènes d'érosion et de lessivage pouvant conduire au colmatage des substrats.

L'entretien des berges et de la ripisylve constitue également une pression potentielle, mais fréquente, sur ces petits cours d'eau. Des pratiques d'entretien inadaptées, telles que le gyrobroyage des berges avec maintien des rémanents sur les berges ou dans le lit, ou encore le sur-entretien de la ripisylve, peuvent contribuer à dégrader les fonctionnalités du cours d'eau et de ses habitats.

L'intensité de ces impacts reste toutefois fortement dépendante des pratiques mises en œuvre et de la présence d'éléments paysagers, tels que les haies et les ripisylves, susceptibles de limiter les transferts de polluants et de sédiments vers les cours d'eau.

Les **retenues** impactent également la qualité de l'eau, notamment la température et l'oxygénation, en raison de l'augmentation du miroir d'eau favorisant le réchauffement de la lame d'eau superficielle. Ces effets peuvent devenir cumulatifs lorsque plusieurs plans d'eau se succèdent sur un même cours d'eau. En effet, selon Peter A. Zaidel et al. (2021, Impacts of small dams on stream temperature), la distance moyenne nécessaire pour retrouver la température observée en amont d'un seuil est de l'ordre de 1,31 km. Aussi, lorsque les retenues s'enchaînent à intervalles rapprochés, ce retour à la thermie naturelle ne peut pas s'opérer, conduisant à une augmentation progressive de la température de l'eau. Les ruisseaux du Boule et de Font Marine apparaissent particulièrement concernés par cette configuration. A noter que la capacité de récupération thermique dépend de plusieurs facteurs : la taille du cours d'eau, les apports d'eaux souterraines ou d'affluents plus frais, mais également — et de manière importante — la présence d'un ombrage suffisant assuré par une ripisylve fonctionnelle.

### 1.3. HYDROMORPHOLOGIE

#### 1.3.1. CONTEXTE GENERAL

Deux types de cours d'eau peuvent être distingués : ceux qui s'écoulent intégralement dans la plaine alluviale de la Dordogne, caractérisés par une faible pente, et ceux dont le cours comprend une partie en coteau avec un profil en long généralement plus varié. Dans les deux cas, les tronçons aval traversant la plaine alluviale présentent le plus souvent des profils très rectifiés. Ces aménagements, qu'ils visent à drainer ou à irriguer, ont été essentiellement réalisés pour permettre l'usage agricole. À titre d'exemple, le cours d'eau des Près des Lacs conflue aujourd'hui plus en aval qu'autrefois avec la Dordogne, son linéaire ayant été allongé afin de traverser et desservir des parcelles agricoles. Ces travaux s'accompagnent en général de la disparition des zones humides, de l'altération des ripisylves et de la multiplication de linéaires busés.

À l'inverse, les cours d'eau s'écoulant en coteau conservent généralement, sur leurs tronçons amont, des profils plus naturels, souvent associés à des secteurs forestiers et à des zones humides.

### 1.3.2. CARACTERISTIQUES DU LIT MINEUR

La grande majorité des cours d'eau investigués présente une morphologie très perturbée. Le graphique ci-après illustre la répartition, en pourcentage de linéaire, des différentes morphologies du lit mineur observées sur les cours d'eau :

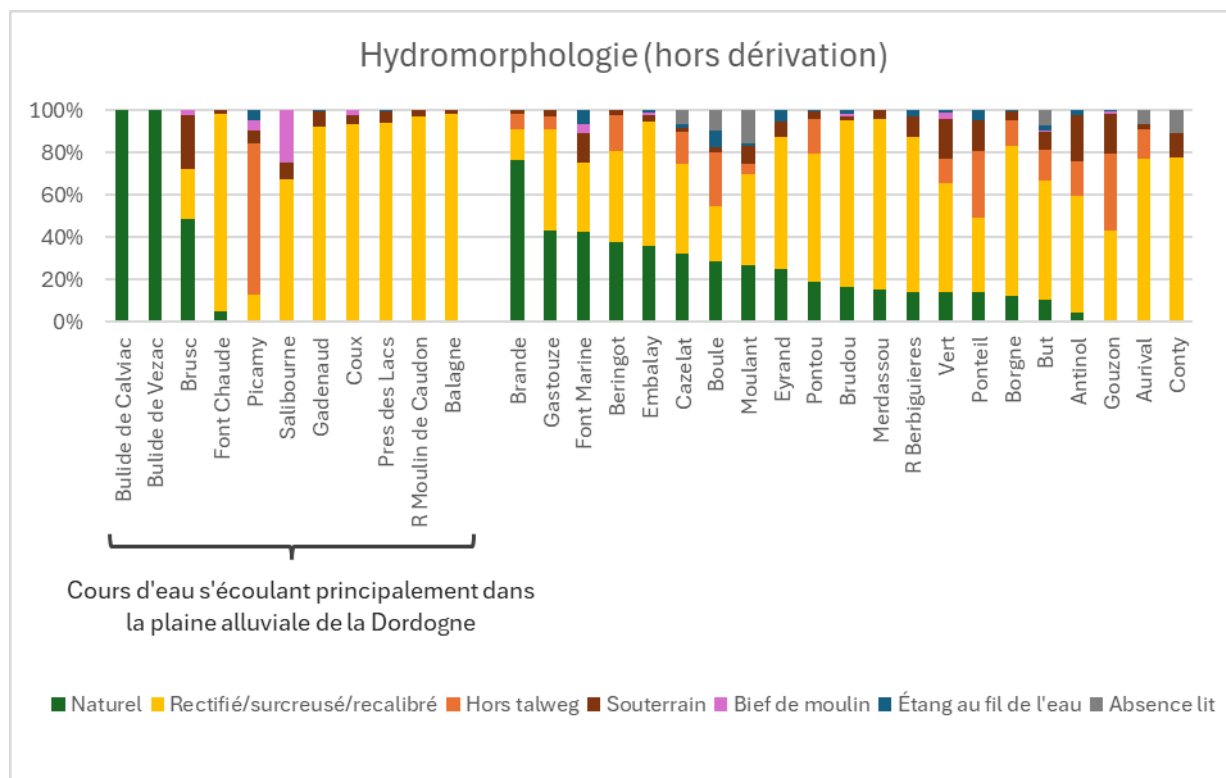


Figure 7 : Graphique représentant la morphologie du lit mineur des cours d'eau (source : SMETAP)

De manière générale, les affluents ont été fortement recalibrés et rectifiés, ces aménagements concernant environ 55 % du linéaire total du lit mineur des 32 cours d'eau étudiés. Seuls trois cours d'eau présentent un lit naturel sur plus de 50 % de leur linéaire : les Bulides de Calviac et de Vézac, d'une longueur respective de 413 et 463 m, localisées dans la plaine alluviale de la Dordogne, ainsi que le Brande, 11,4 km, l'un des cours d'eau au linéaire le plus important du présent PPG.

Par ailleurs, trois cours d'eau se distinguent par un important linéaire "hors talweg", c'est-à-dire perchés et recalibrés : cette configuration concerne 71 % du linéaire du Picamy, 36 % de celui du Gouzon et 31 % du Ponteil.

Sans surprise, hormis les exceptions des Bulides, les cours d'eau s'écoulant principalement dans la plaine alluviale de la Dordogne apparaissent comme très anthropisés.

Ces modifications entraînent des conséquences importantes sur le fonctionnement des milieux aquatiques. Au-delà de l'impact sur le volet quantitatif (cf. ci-avant), ces dégradations entraînent une simplification des habitats, une homogénéisation du substrat et une dégradation de la qualité écologique globale, impactant directement la biodiversité.

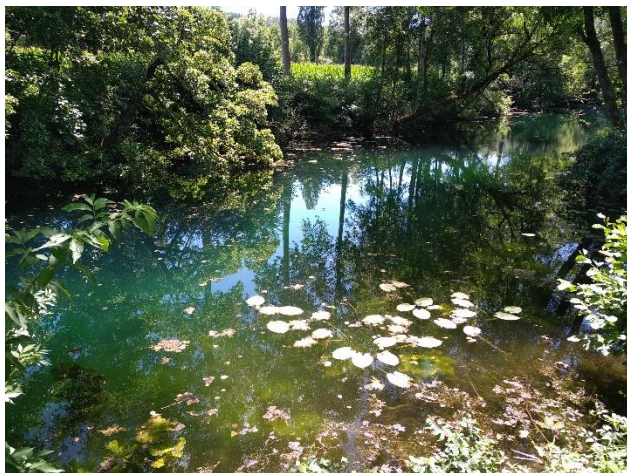


Figure 8 : Bulide de Calviac (SMETAP, 2025)



Figure 9 : La Balagne (SMETAP, 2026)

### 1.3.3. GRANULOMETRIE DOMINANTE

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la granulométrie dominante pour chaque cours d'eau :

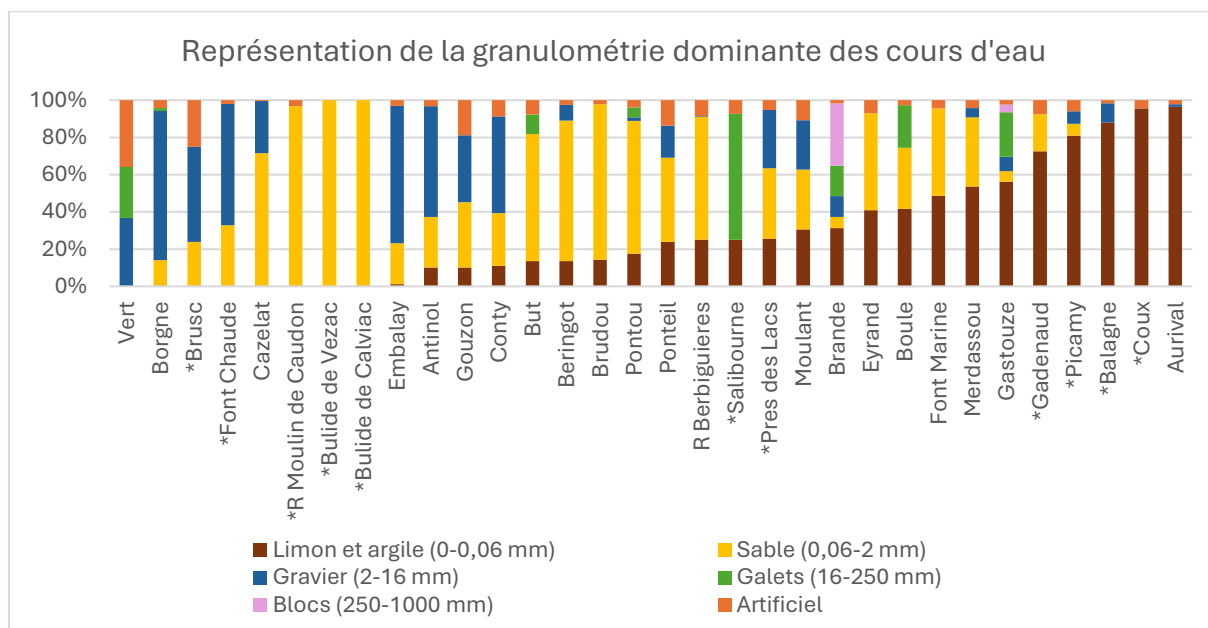


Figure 10 : Graphique de représentation de la granulométrie dominante des cours d'eau (source : SMETAP)

L'analyse de la granulométrie met en évidence une dominance de la fraction fine (inférieure à 2 mm) pour une grande partie des cours d'eau, traduisant une dynamique sédimentaire faible, caractérisée par des conditions favorables au dépôt et à l'accumulation des particules fines. Les cours d'eau s'écoulant principalement dans la plaine (identifiables sur le graphique par un astérisque précédant leur nom), au vu de leur faible pente, sont particulièrement concernés par cette composition.

La majorité des cours d'eau de l'étude se caractérise par une forte teneur en calcaire. Cette spécificité exerce une influence sur divers paramètres. Elle se traduit notamment par une augmentation de la dureté de l'eau, par la formation de concrétions autour de débris organiques, pouvant produire une granulométrie favorable à certaines espèces, ainsi que par des phénomènes de colmatage du substrat conduisant à la formation de dalles. Elle peut également être à l'origine de petits seuils calcaires modifiant localement les

conditions d'écoulement, créant potentiellement des habitats d'intérêt patrimonial (Les végétations bryophytiques des formations tufeuses de Nouvelles Aquitaine, 2021, CBNSA)

#### 1.3.4. COLMATAGE

Le colmatage des substrats, en obstruant les interstices, limite les échanges hyporhéiques (eau-sédiments) et entraîne une baisse de l'oxygénation, défavorable à la faune benthique et à la reproduction piscicole. Il en résulte une dégradation des habitats et une diminution de la biodiversité. Le colmatage traduit généralement un dysfonctionnement hydromorphologique et/ou des apports excessifs en particules fines. Il est favorisé par le ralentissement des écoulements (obstacles, faible pente), l'altération de la morphologie du lit (rectification, recalibrage) et les pressions du bassin versant (érosion liée aux sols nus, absence de ripisylves et de haies). Les causes de ce phénomène étant multiples, il est difficile d'identifier un ou plusieurs facteurs à l'échelle globale.

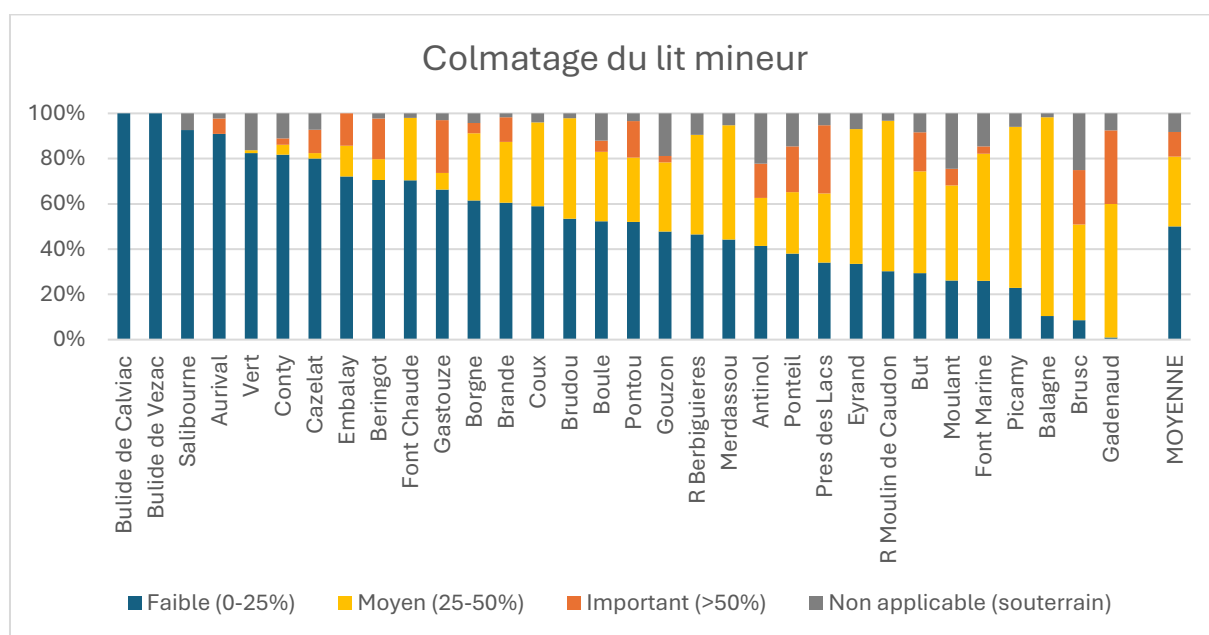


Figure 11 : Graphique représentant la répartition du colmatage du lit mineur des cours d'eau (source : SMETAP)

L'analyse du colmatage met en évidence une variabilité importante entre les 32 cours d'eau étudiés. 4 cours d'eau présentent un colmatage marqué sur plus de 75 % de leur linéaire, tandis que 7 cours d'eau sont peu affectés, avec moins de 10 % de leur linéaire concerné par un colmatage moyen ou important. Ces résultats traduisent une pression hétérogène, mais globalement significative, du colmatage à l'échelle du territoire étudié.

A noter que certains cours d'eau présentent en partie ou en totalité un substrat très fin de manière naturelle, comme l'Aurival. Pour ces cours d'eau, malgré un substrat fin majoritaire, le lit n'a pas été considéré comme colmaté.

Le graphique ci-dessous représente le pourcentage de linéaires de cours d'eau où les habitats à sédiments grossiers dominent et ne sont pas colmatés. Ces habitats, très favorables à la faune benthique, sont essentiels à la reproduction d'espèces comme la truite fario, ce qui confère à ces tronçons un fort potentiel biogène.

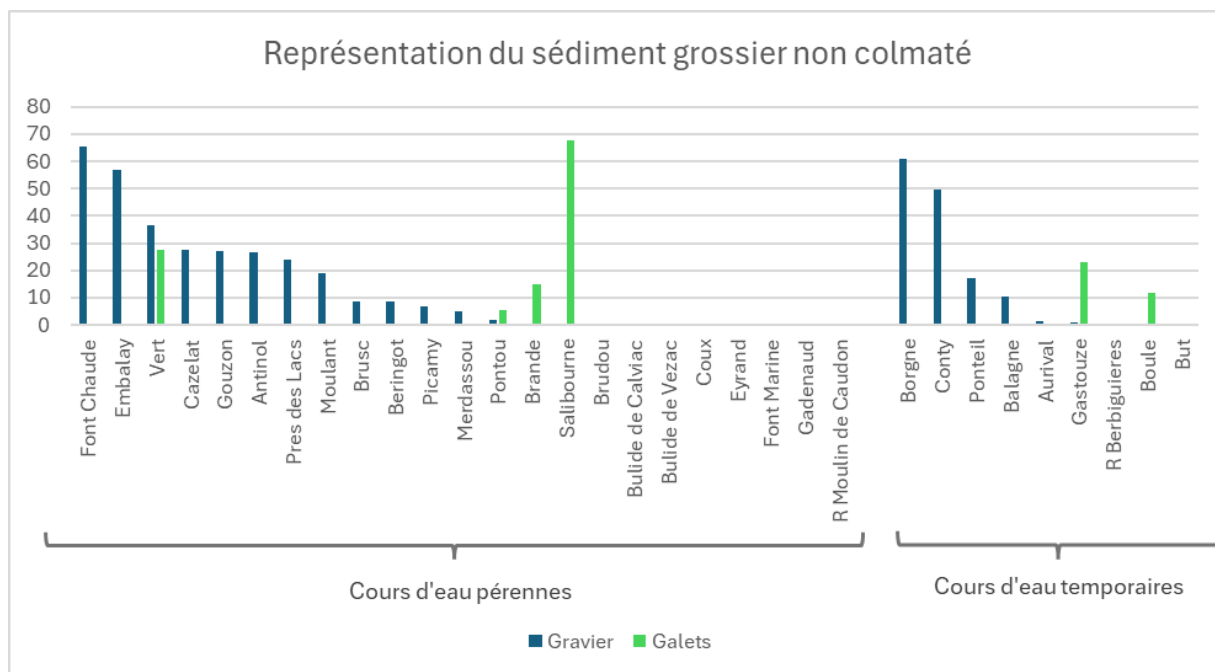


Figure 12 : Graphique de la représentation du sédiment grossier non colmaté

Ce graphique permet d'identifier 6 cours d'eau qui bénéficient d'un linéaire important de substrats grossiers de bonne qualité : le Salibourne, Font Chaude, la Borgne, l'Embalay, le Vert et le Conty. Cependant, le Conty est en assec fréquent sur la totalité de son cours et la partie pérenne de la Borgne ne présente pas ce type de substrat, a fortiori, ces cours d'eau semblent peu intéressants pour les espèces aquatiques.

Le ruisseau de Font Chaude présente un caractère hypertherme, qui réduit sa capacité d'accueil pour la faune aquatique (la truite fario y est absente). Par ailleurs, le Salibourne, de faible longueur (278 m), héberge principalement des cyprinidés ; son lit, fortement rectifié, est très uniformisé et offre une diversité d'habitats limitée. L'Embalay et le Vert, qui présentent une mauvaise connexion à la Dordogne pour l'un et une importante fragmentation pour l'autre, hébergent quant à eux la truite fario.

À noter que l'absence (ou la faible proportion) de tronçons où le substrat dominant est grossier et non colmaté ne signifie pas que ces faciès sont inexistant dans le cours d'eau : ils peuvent être présents localement mais rester minoritaires, dans la mesure où seul le substrat dominant a été relevé.

#### 1.4. CONTINUITE ECOLOGIQUE

De nombreux ouvrages ont été recensés lors des prospections, dont certains constituent des obstacles à la continuité écologique. Par continuité écologique, on entend la libre circulation des organismes aquatiques et des sédiments. L'inventaire de la continuité écologique longitudinale demeure toutefois partiel, les ouvrages n'ayant pas fait l'objet de mesures de terrain. En conséquence, le nombre d'ouvrages actuellement qualifiés d'infranchissables n'est pas exhaustif. Un approfondissement de cet inventaire sera réalisé lors de la mise en œuvre du PPG, en priorité sur les cours d'eau à enjeu (connexion avec la Dordogne, potentiel piscicole, pérennité des écoulements), selon la méthode ICE (Informations sur la continuité écologique).

Les discontinuités latérales n'ont pas été relevées spécifiquement lors des prospections. La continuité latérale est considérée comme rompue sur l'ensemble des berges qualifiées d'artificielles, c'est-à-dire principalement les berges bétonnées en zones urbaines, les tronçons enterrés et les passages busés. Ces secteurs représentent environ 8 % des linéaires de berges sur l'ensemble des 32 affluents (hors dérivations).

L'artificialisation des berges (bétonnage, enrochements...) a plusieurs incidences sur le fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau :

- Homogénéisation et simplification des habitats, liée à la disparition des habitats rivulaires et des interfaces entre le lit mineur et les berges ;
- Limitation de l'autoépuration du cours d'eau (déconnexion d'avec une éventuelle ripisylve) ;
- Accélération des vitesses d'écoulement, accentuant les problématiques d'inondation à l'aval
- Arrêt local des apports sédimentaires issus de l'érosion latérale, accentuant le risque d'incision du cours d'eau
- Réchauffement de l'eau, du fait de la déconnexion latérale avec la nappe alluviale et en cas de d'absence de ripisylve.

Il est important de rappeler que l'érosion des berges est un processus naturel qui résulte de l'auto-ajustement du ruisseau. Elle permet notamment la dissipation de l'énergie hydraulique et contribue aux apports de matériaux, participant ainsi au maintien et au renouvellement du matelas alluvial. Elle devient problématique lorsqu'elle menace des enjeux humains ou socio-économiques (habitations, infrastructures, réseaux, ouvrages, etc.). Dans certains secteurs, la protection des berges peut être nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Dans ce cas le recours à des techniques de stabilisation s'appuyant sur le génie végétal sont à privilégier. En l'absence d'enjeux significatifs, il convient au contraire de permettre la mobilité latérale du cours d'eau et ses processus naturels d'ajustement.

### Continuité écologique longitudinale

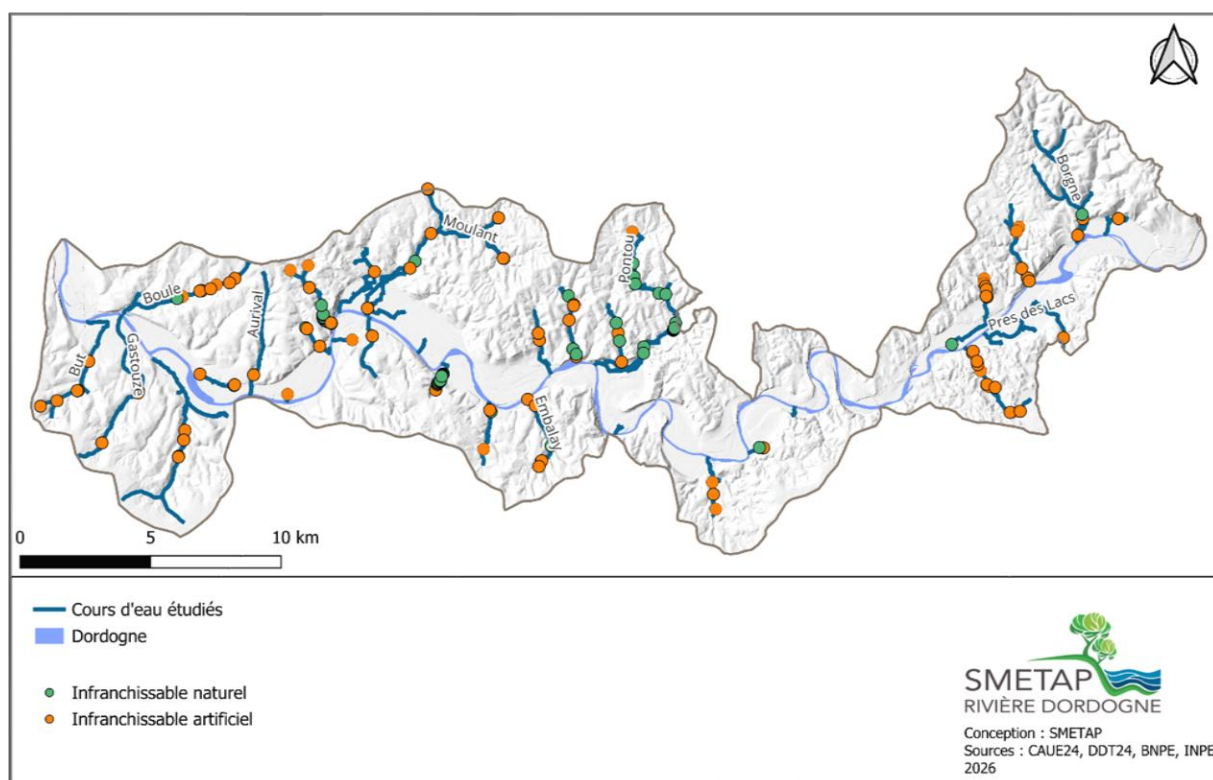


Figure 13 : Carte de localisation des infranchissables naturels et artificiels (source : SMETAP)

La carte ci-dessus se base sur une estimation des infranchissables naturels et artificiels observés lors des prospections. Certains cours d'eau, tels que le Cazelat, le Vert, et dans une moindre mesure le Pontou, présentent une fragmentation naturelle importante liée à la présence de nombreux seuils calcaires, sous-représentés dans l'inventaire faute de recensement exhaustif.

Font Marine, et dans une moindre mesure le Boule, apparaissent particulièrement fragmentés par des obstacles artificiels.



Figure 14 : Seuils calcaires sur le Cazelat (SMETAP, 2026)

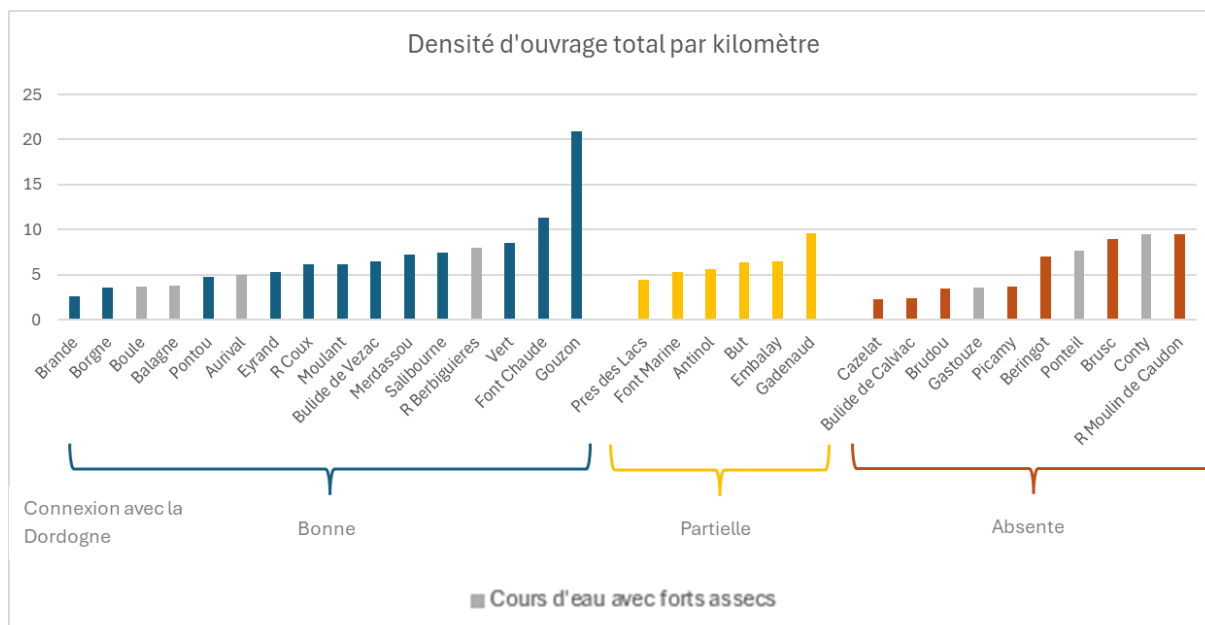


Figure 15 : Graphique de la densité d'ouvrage par kilomètre (source : SMETAP)

Le graphique ci-dessus présente la densité d'ouvrages totaux (franchissables et infranchissables) présents sur les cours d'eau (hors dérivations). Cette densité totale d'ouvrages renseigne sur un risque accru de perturbation de la continuité écologique. En effet, plus le nombre d'ouvrages est élevé, plus la probabilité de rencontrer des obstacles présentant potentiellement des problématiques (défaut d'entretien, dégradation de l'ouvrage, difficulté de franchissement) s'accroît. Ces difficultés, cumulées le long d'un cours d'eau, peuvent ainsi aggraver significativement les ruptures de continuité écologique, même pour des ouvrages initialement considérés comme franchissables.

Les cours d'eau y sont regroupés selon leur niveau de connexion à la Dordogne, critère déterminant au regard des enjeux de refuge, de recolonisation et de migration piscicole. Parmi les 32 affluents étudiés, 10 ne présentent aucune connexion avec la Dordogne et 6 affichent une connexion dégradée, susceptible de ne s'exprimer qu'en période de hautes eaux du fleuve. A noter qu'il s'agit d'un état actuel, pour certains cours d'eau, comme l'Embalay, la connexion à la Dordogne pourrait être restaurée.

7 cours d'eau présentent de forts assecs, avec donc peu d'enjeu vis-à-vis de la continuité écologique longitudinale, ils apparaissent en grisés sur le graphique.

Pour les cours d'eau ayant une bonne connexion avec la Dordogne, le Gouzon, très artificialisé dans sa traversée du bourg de Cénac ressort particulièrement au vu du nombre important d'ouvrages sur son linéaire. A contrario, le Brande apparaît comme ayant une faible densité d'ouvrage, à la faveur d'un linéaire assez conséquent.

## 1.5. BERGES

### 1.5.1. RIPISYLVE

Les ripisylves, espaces de transition boisée entre le cours d'eau et le milieu terrestre, sont un élément déterminant du bon fonctionnement des cours d'eau. Ces formations possèdent plusieurs fonctionnalités essentielles : limitation du réchauffement du cours d'eau, autoépuration des eaux et des ruissellements, stabilisation des berges, habitats pour la biodiversité aquatique, ...

Leur présence est donc indispensable au bon fonctionnement des masses d'eau.

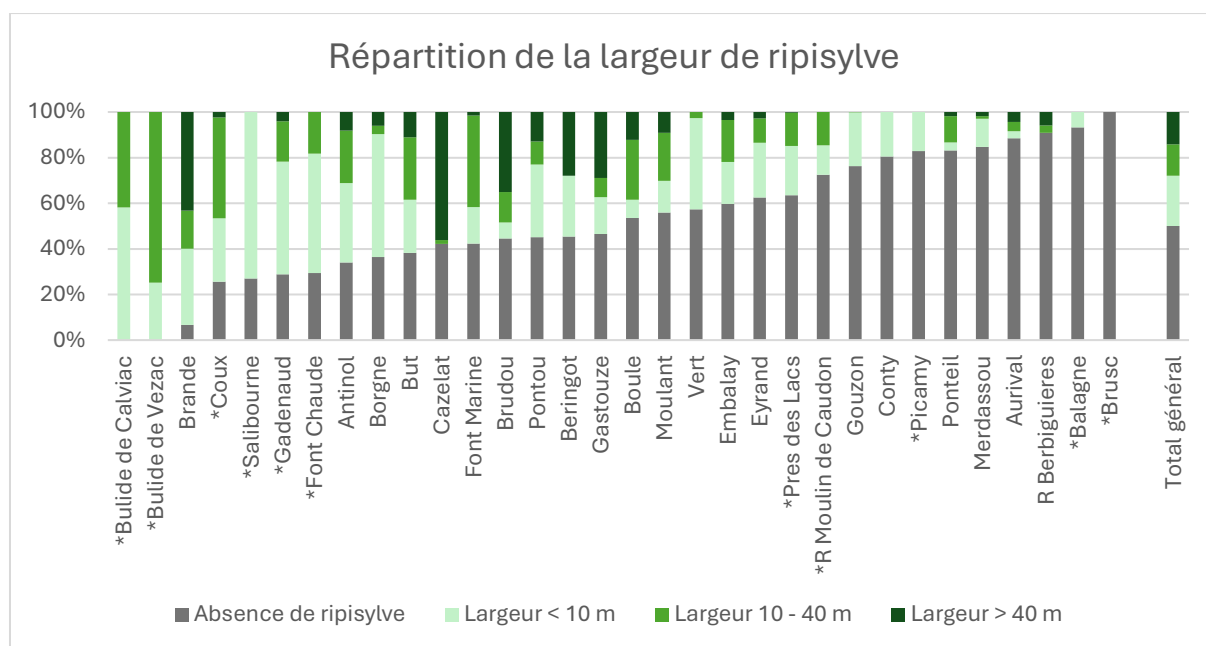


Figure 16 : Graphique de la répartition des ripisylves en fonction de leur largeur (source : SMETAP)

Les ripisylves des cours d'eau de la présente étude sont très dégradées puisque pour près de la moitié d'entre eux la ripisylve est absente sur plus de 50% de leur linéaire. Seuls 3 cours d'eau conservent une ripisylve sur plus de 75% de leur linéaire : les bulides de Calviac et de Vézac et le Brande. Ce sont les mêmes ruisseaux dont la morphologie du lit mineur reste encore peu anthropisée.



Figure 17 : Ripisylve du Peyrat (partie amont du Brande) en amont d'Urval (SMETAP, 2025)



Figure 18 : Ruisseau du Moulin de Caudon (SMETAP, 2025)

### 1.5.2. ARTIFICIALITE DES BERGES

Diverses pressions, hors rectification et destruction de la ripisylve, ont été relevées : l'artificialité des berges, les dégradations dues aux piétinements bovins et la présence de déchets.

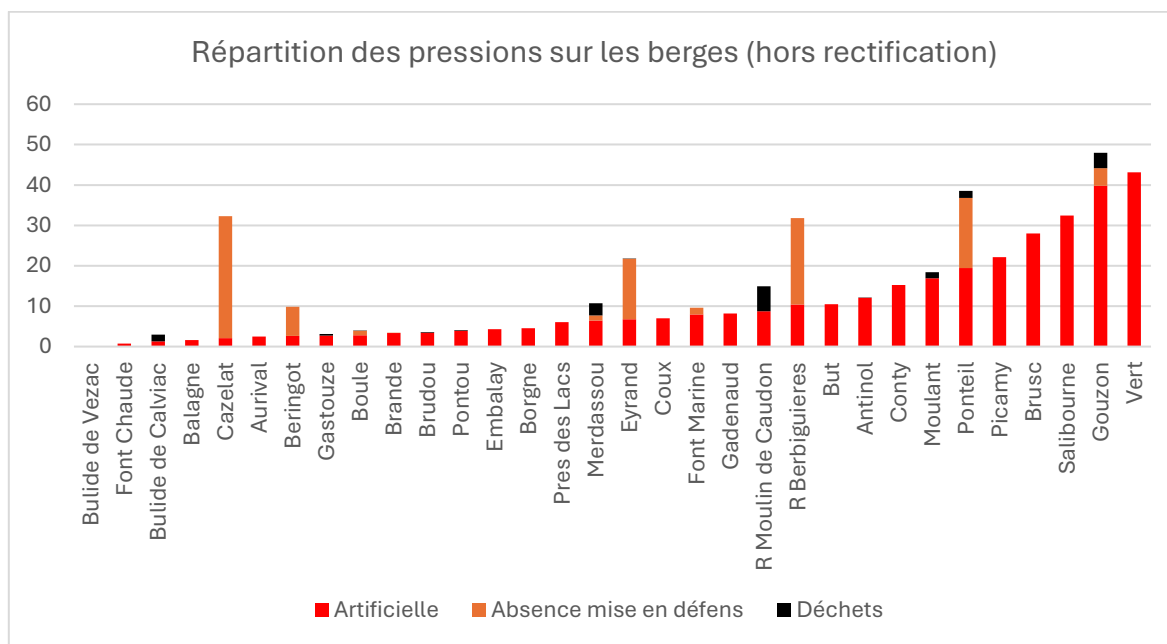


Figure 19 : Graphique des pressions observées sur les berges, hors rectification (source : SMETAP)

L'artificialité des berges permet d'appréhender le contexte du cours d'eau et son degré d'urbanisation. 4 cours d'eau présentent des berges artificialisées sur plus d'un quart de leur linéaire : le Vert (43%), le Gouzou (40%), le Salibourne (32%) et le Brusc (28%). Les petits ruisseaux cheminant au sein de zones habitées ressortent particulièrement sur ce graphique, leur court linéaire étant rapidement très impacté. Le Salibourne, par exemple, présente des berges bétonnées seulement au niveau du bassin constituant sa source, mais apparait sur le graphique parmi les plus artificialisés en pourcentage.



Figure 20 : Le Gouzon à Cénac et Saint Julien



Figure 21 : Le Salibourne à sa source



Figure 22 : Piétinement bovin sur le R. de Berbiguières (SMETAP, 2024)

4 cours d'eau présentent une pression significative du piétinement par les bovins : Le Cazelat (30%), le ruisseau de Berbiguières (21%), le Ponteil (17%) et l'Eyrand (15%).

Cette pression peut entraîner une érosion des berges, un colmatage localisé du ruisseau et une altération de la qualité de l'eau.

A noter, la problématique des déchets en bord de cours d'eau le long du ruisseau du Moulin de Caudon, (6%), du Gouzon (4%) et du Merdassou (3%). Ces pourcentages, bien que faibles, signalent une pollution localisée qui peut avoir des effets néfastes sur les écosystèmes et la santé publique.

## 1.6. MILIEUX AQUATIQUES ET ESPECES REMARQUABLES

### 1.6.1. CONTEXTE GENERAL

Précisions concernant la méthodologie appliquée :

Lors des prospections de terrain, les secteurs à caractère humide à proximité immédiate des cours d'eau ont été relevés. Ces données ont été complétées avec les inventaires datant de 2007 du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CENNA). Par ailleurs, des cartographies de zones humides potentielles sont disponibles (Maison Numérique de la Biodiversité – Département de la Dordogne), mais elles n'ont pas été retenues pour les représentations graphiques du présent document : elles complexifient significativement la lecture des cartes sans apporter d'éléments directement opérationnels à l'échelle de cette synthèse. Les ont toutefois été représentées sur les cartes des zones humides par bassin versant disponibles dans l'atlas cartographique en annexe.

Les espèces remarquables ont également fait l'objet de relevés lors des prospections de terrain. Ces données ont été complétées par les données naturalistes disponibles via l'Observatoire fauna et l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine. Les données issues de l'INPN n'ont pas pu être mobilisées, le service étant indisponible au moment de l'analyse. Dans le cadre d'actions portant sur les milieux aquatiques, les données relatives aux espèces inféodées à ces milieux présentent un intérêt particulier. Les données concernant les espèces non aquatiques identifiées à proximité des ruisseaux ont néanmoins été conservées et représentées, celles-ci étant susceptibles d'être impactées par les travaux prévus dans le cadre de ce PPG (interventions sur la ripisylves, les berges ou les zones humides).

D'autre part, un choix de représentation a été effectué afin de conserver une lecture cartographique lisible : les espèces à large distribution à l'échelle du territoire (par exemple la Loutre d'Europe, la Salamandre tachetée ou certains odonates) malgré leur statut de protection, ne sont pas systématiquement représentées. L'objectif étant de mettre en évidence les secteurs et cours d'eau présentant un intérêt particulier. Il en va de même pour les espèces exotiques envahissantes largement présentes sur le territoire (Robinier faux acacia, Erable négundo...).

### 1.6.2. ZONES HUMIDES

Les zones humides constituent des milieux essentiels au bon fonctionnement hydrologique et écologique des rivières. Par leurs capacités de stockage et de restitution progressive de l'eau, elles contribuent au soutien des débits d'étiage et à l'atténuation des crues, tout en jouant un rôle de filtration et d'épuration naturelle. Par ailleurs, elles offrent des habitats intéressants pour la biodiversité. Historiquement, ces milieux ont été fortement dégradés, en particulier dans les plaines alluviales, du fait des opérations de drainage pour la mise en culture et l'urbanisation. Levier majeur de résilience face au réchauffement climatique, la préservation et la restauration des zones humides devraient constituer aujourd'hui une priorité.

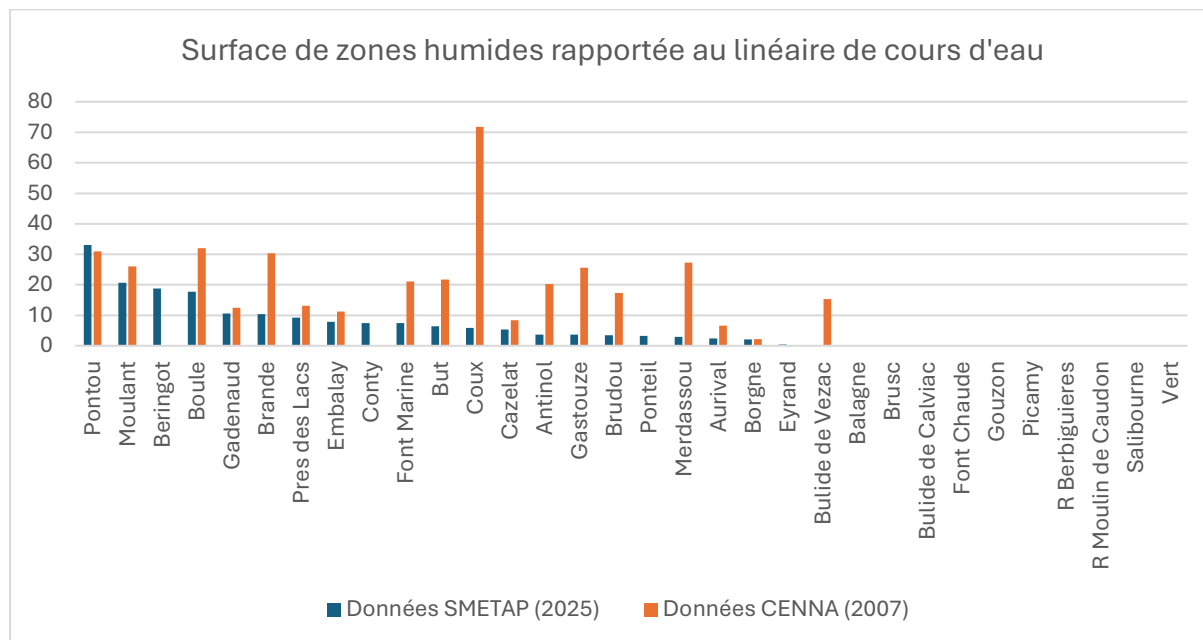


Figure 23 : Graphique de surface de zones humides rapportée au linéaire de cours d'eau (source : SMETAP)

Tout d'abord, il est important de noter que la comparaison des données issues du CENNA et du SMETAP révèle des disparités notables :

- Pour certains cours d'eau, comme le Béringot et le Conty, des zones humides ont été observées lors des prospections du SMETAP mais aucune ne semble avoir été identifiée sur les inventaires transmis par le CENNA.
- À l'inverse, des zones humides sont signalées par le CENNA sur des cours d'eau comme la Bulide de Vézac, sans qu'elles n'aient été observées par le SMETAP lors de ses prospections.

Ces écarts, qu'ils relèvent de changements réels, de divergences méthodologiques, ou de secteurs non couverts par l'étude du CENNA, soulignent la pertinence de réaliser un inventaire actualisé des zones humides.

L'analyse des données montre que 10 cours d'eau semblent dépourvus de zones humides. Ce sont majoritairement des ruisseaux s'écoulant principalement dans la plaine alluviale. Cela s'explique notamment par le contexte agricole ou urbain de ces cours d'eau (artificialisation, drainage...), ainsi que par la déconnexion du lit mineur des cours d'eau avec leurs annexes alluviales (incision, rectification et déplacement du lit du cours d'eau).

En revanche, quelques cours d'eau sont encore bien dotés en zones humides, notamment le Pontou, le Moulant, le Béringot et le Boule.



Figure 24 : Zone humide sur l'amont du Béringot (SMETAP, 2026)

### 1.6.3. ESPECES REMARQUABLES

Lors des prospections de terrain, plusieurs espèces remarquables de faune et de flore ont été identifiées. Ces observations ont été complétées par les données issues des bases disponibles sur l'« *Observatoire Fauna* » et l'« *Observatoire de la Biodiversité Végétale* ». La pression d'observation n'étant pas homogène sur l'ensemble du territoire, ces données ne sont pas utilisées à des fins de comparaison entre les cours d'eau et leur biodiversité. Elles permettent toutefois de mettre en évidence certains cours d'eau qui semblent présenter une biodiversité intéressante, tels que le Moulant et le ruisseau du Coux.



Figure 25 : Agrions de Mercure mâle et femelle (SMETAP, 2018)

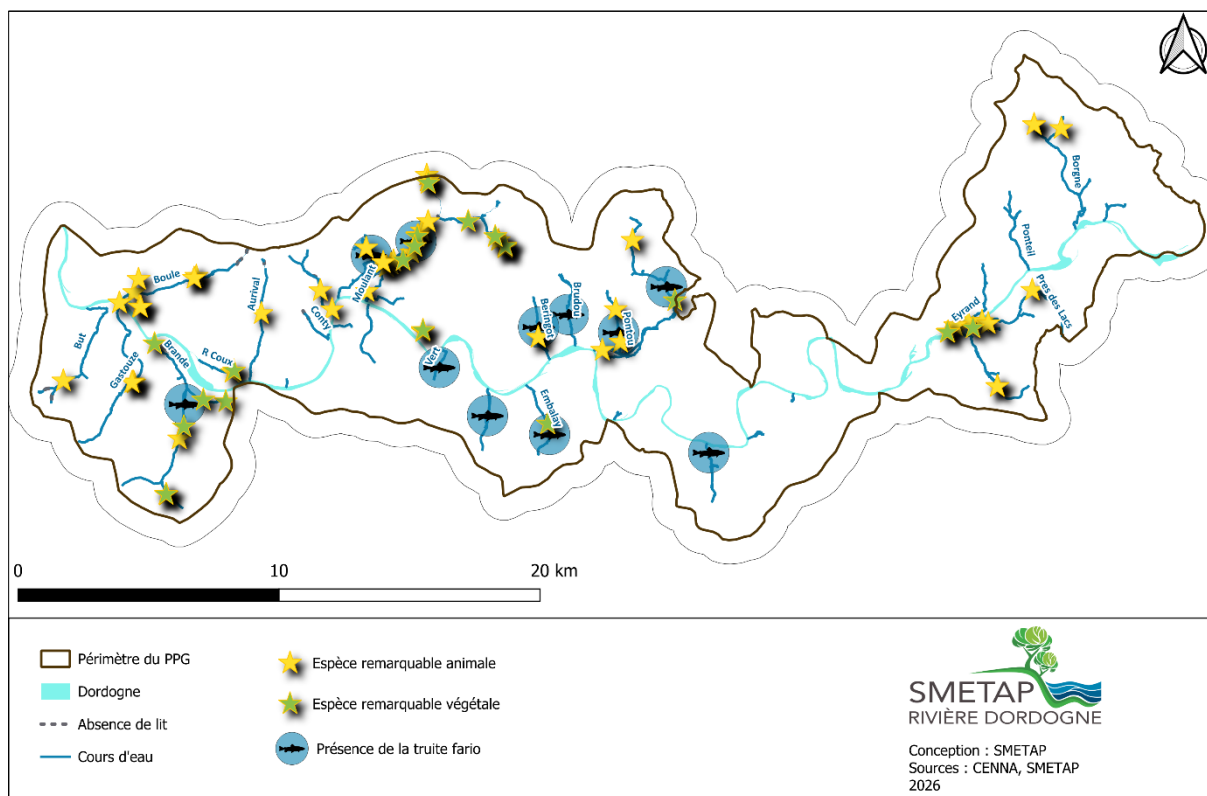


Figure 26 : Carte de localisation des espèces remarquables sur les bassins versants concernés par le PPG

### 1.6.4. ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes sont estimées comme la 5<sup>ème</sup> pression responsable de l'effondrement de la biodiversité. Leur prise en compte est donc importante dans tout programme de gestion d'espace naturel. De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont recensées sur le territoire. Certaines espèces sont largement présentes, elles n'ont pas fait l'objet de relevé, comme le robinier faux acacia, l'érable négundo ou le ragondin. Parmi les espèces végétales recensées, les foyers de bambou sont

particulièrement répandus. Côté faune, l'écrevisse de Californie colonise la quasi-totalité des ruisseaux, l'écrevisse de Louisiane n'est présente que sur 2 ou 3 cours d'eau.

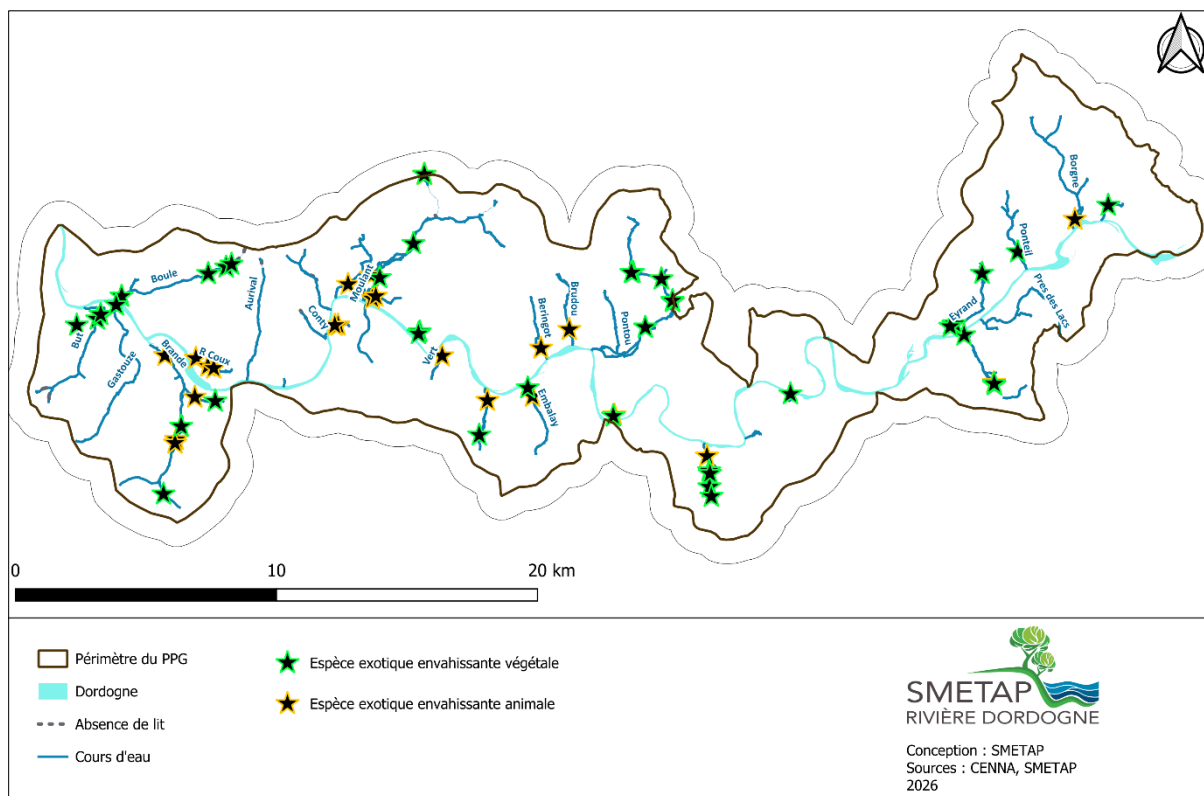


Figure 27 : Carte de localisation des espèces exotiques envahissantes sur les bassins versants concernés par le PPG (source : SMETAP)

## 1.7. EVALUATION DES DYSFONCTIONNEMENTS ET ENJEUX ECOLOGIQUES DES COURS D'EAU

La synthèse ci-dessous propose une évaluation des dysfonctionnements principaux des ruisseaux du territoire concerné par le PPG, à partir d'une analyse multicritères (artificialité des berges, morphologie du lit mineur, état de la ripisylve, ...) et d'une évaluation des enjeux écologiques. L'objectif est d'avoir une base pour prioriser les actions de gestion en identifiant les tronçons les plus intéressants et les pressions majeures, pour ainsi faciliter la prise de décision.

### 1.7.1. EVALUATION DES DYSFONCTIONNEMENTS

Afin d'évaluer le degré d'altération des cours d'eau, plusieurs critères révélateurs de dysfonctionnement ont été retenus : l'altération de la morphologie du lit mineur, l'absence de ripisylve, la présence d'assec, le bétonnage/busage des berges et le colmatage des substrats.

La continuité n'a pas été retenue car la densité d'ouvrages infranchissables n'est pas pertinente pour les petits cours d'eau. Pour ce critère, le taux d'étagement aurait été pertinent, mais les données ne permettent pas de le calculer. D'autre part, une réflexion avait envisagé d'intégrer l'évaluation des cours d'eau à partir du potentiel de frayères, cependant ce paramètre s'avère pénalisant pour les secteurs présentant naturellement des substrats fins ou sableux ; aussi, l'utilisation de la donnée concernant le colmatage des substrats apparaît plus adaptée.

Afin de permettre la comparaison, l'évaluation se base sur des pourcentages de linéaires.

Métriques d'évaluation retenus :

|                             |                             | TBE | BE         | MOY        | MAUV       | TMAUV |
|-----------------------------|-----------------------------|-----|------------|------------|------------|-------|
| Morphologie                 | % Lit mineur naturel        | >80 | <80 et >60 | <60 et >40 | <40 et >20 | <20   |
| Ripisylve                   | % L Absence de Ripisylve    | <5  | <25        | <50        | <75        | >75   |
| Hydrologie                  | % L Assec fréquent          | 0   | >0 et <20  | >20 et <40 | >40 et <60 | >60   |
|                             | % L Assec estival           | <20 | >20 et <40 | >40 et <60 | >60 et <80 | >80   |
| Bétonnage/busage des berges | % L de berge bétonnée       | <1  | <5         | <15        | <25        | >25   |
| Colmatage des substrats     | % L colmatage faible (<25%) | 100 | >=80       | >=60       | >=40       | <40   |
|                             | <b>Note attribuée :</b>     | 4   | 3          | 2          | 1          | 0     |

Figure 28 : Détail des calculs des seuils d'évaluation des dysfonctionnements (source : SMETAP)

Application aux cours d'eau :

|                    | Etat Morphologique | Etat des ripisylves | Hydrologie | Bétonnage/busage des berges | Colmatage du substrat |
|--------------------|--------------------|---------------------|------------|-----------------------------|-----------------------|
| Antinol            | TMAUV              | MOY                 | TBE        | MOY                         | MAUV                  |
| Aurival            | TMAUV              | TMAUV               | TMAUV      | BE                          | BE                    |
| Balagne            | TMAUV              | TMAUV               | TMAUV      | BE                          | TMAUV                 |
| Beringot           | MAUV               | MOY                 | TBE        | BE                          | MOY                   |
| Borgne             | TMAUV              | MOY                 | TMAUV      | BE                          | MOY                   |
| Boule              | MAUV               | MAUV                | TMAUV      | BE                          | MAUV                  |
| Brande             | BE                 | BE                  | MOY        | BE                          | MOY                   |
| Brudou             | TMAUV              | MOY                 | MOY        | BE                          | MAUV                  |
| Brusc              | MOY                | TMAUV               | TBE        | TMAUV                       | TMAUV                 |
| Bulide de Calviac  | TBE                | TBE                 | TBE        | BE                          | BE                    |
| Bulide de Vezac    | TBE                | TBE                 | TBE        | TBE                         | TBE                   |
| But                | TMAUV              | MOY                 | TMAUV      | MOY                         | TMAUV                 |
| Cazelat            | MAUV               | MOY                 | TMAUV      | BE                          | BE                    |
| Conty              | TMAUV              | TMAUV               | TMAUV      | MAUV                        | BE                    |
| Coux               | TMAUV              | MOY                 | TBE        | MOY                         | MAUV                  |
| Embalay            | MAUV               | MAUV                | MOY        | BE                          | MOY                   |
| Eyrand             | MAUV               | MAUV                | TBE        | MOY                         | TMAUV                 |
| Font Chaude        | TMAUV              | MOY                 | TBE        | TBE                         | MOY                   |
| Font Marine        | MOY                | MOY                 | TBE        | MOY                         | TMAUV                 |
| Gadenaud           | TMAUV              | MOY                 | TBE        | MOY                         | TMAUV                 |
| Gastouze           | MOY                | MOY                 | TMAUV      | BE                          | MOY                   |
| Gouzon             | TMAUV              | TMAUV               | TBE        | TMAUV                       | MAUV                  |
| Merdassou          | TMAUV              | TMAUV               | BE         | MOY                         | MAUV                  |
| Moulant            | MAUV               | MAUV                | TBE        | MAUV                        | TMAUV                 |
| Picamy             | TMAUV              | TMAUV               | TBE        | MAUV                        | TMAUV                 |
| Ponteil            | TMAUV              | TMAUV               | TMAUV      | MAUV                        | TMAUV                 |
| Pontou             | TMAUV              | MOY                 | BE         | BE                          | MAUV                  |
| Pres des Lacs      | TMAUV              | MAUV                | MAUV       | MOY                         | TMAUV                 |
| R Berbiguières     | TMAUV              | TMAUV               | TMAUV      | MOY                         | MAUV                  |
| R Moulin de Caudon | TMAUV              | MAUV                | TBE        | MOY                         | TMAUV                 |
| Salibourne         | TMAUV              | MOY                 | TBE        | TMAUV                       | BE                    |
| Vert               | TMAUV              | MAUV                | TBE        | TMAUV                       | BE                    |

Figure 29 : Tableau de l'application des calculs d'évaluation des dysfonctionnements aux cours d'eau (source : SMETAP)

## 1.7.2. ENJEUX ECOLOGIQUES

L'attribution d'une note d'enjeux écologiques vise à hiérarchiser l'intérêt écologique des cours d'eau du territoire, afin d'orienter les priorités de préservation et de restauration. Elle repose sur plusieurs critères : l'importance des surfaces de zones humides associées (rôle de soutien d'étiage, habitats et fonctionnalité), le niveau de connexion à la Dordogne (refuge, recolonisation et migration), l'état de conservation des tronçons amont (secteurs souvent plus naturels et influençant le fonctionnement global), ainsi que la présence d'espèces patrimoniales et la biodiversité aquatique observée (peuplements piscicoles à salmonidés, à cyprinidés, présence d'écrevisse à pattes blanches, ou au contraire absence de

poissons). L'analyse de ces éléments permet de distinguer les cours d'eau à forts enjeux, et ceux pour lesquels les enjeux apparaissent plus limités au regard des contraintes naturelles ou des altérations existantes.

Métriques d'évaluation retenus et note associée :

|                                    | Note      |
|------------------------------------|-----------|
| <b>Zone humide</b>                 |           |
| Surface importante                 | 2         |
| Surface Faible/moyenne             | 1         |
| Absence                            | 0         |
| <b>Connexion à la Dordogne</b>     |           |
| Oui                                | 2         |
| Intermittant                       | 1         |
| Non                                | 0         |
| <b>Biodiversité aquatique</b>      |           |
| Piscicole salmonidés               | 2         |
| Piscicole cyprinidés               | 1         |
| Astacicole patrimoniale            | 2         |
| Apiscicole                         | 0         |
| <b>Secteur amont préservé</b>      |           |
| Oui                                | 2         |
| Non                                | 0         |
| <b>Présence d'espèce d'intérêt</b> |           |
| Plus d'une espèce                  | 2         |
| 1 espèce                           | 1         |
| <b>Note maximale</b>               | <b>12</b> |

Figure 30 : Tableau de notation des enjeux écologiques (source : SMETAP)

Application aux cours d'eau :

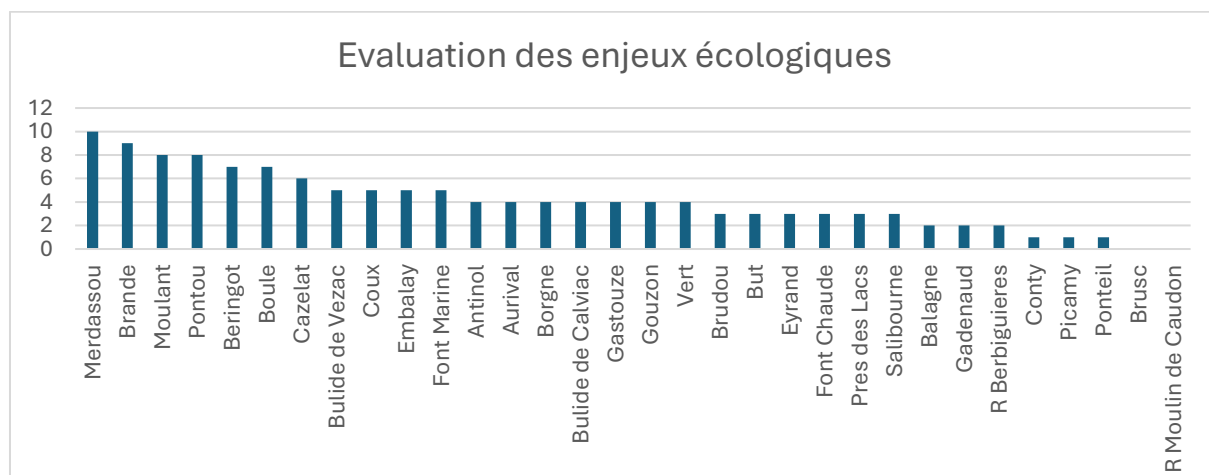


Figure 31 : Note des enjeux écologiques par cours d'eau (source : SMETAP)

## 1.8. CONCLUSION

Le croisement de l'évaluation des dysfonctionnements et de la note relative aux enjeux écologiques, réalisé pour l'ensemble des 32 affluents du territoire d'étude, permet une lecture synthétique des priorités d'intervention, en distinguant notamment les cours d'eau à préserver, ceux nécessitant des actions de restauration prioritaires, et ceux pour lesquels les gains écologiques apparaissent plus limités au regard de leur état actuel.

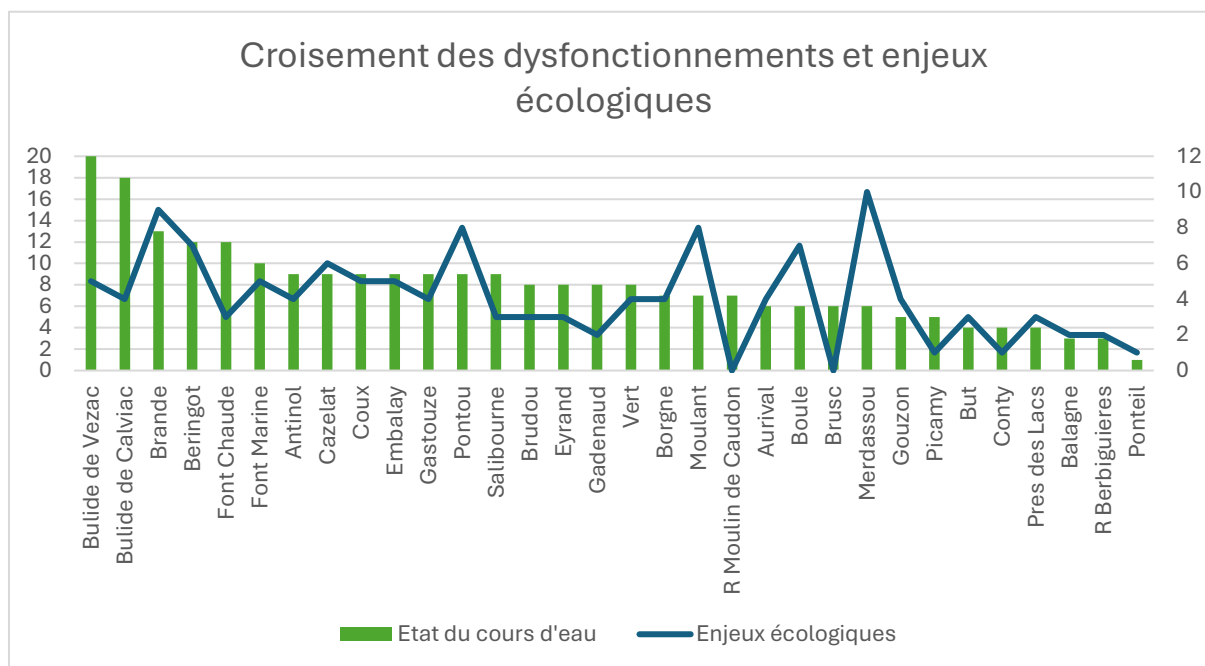


Figure 32 : Graphique illustrant le croisement entre les dysfonctionnements et les enjeux écologiques (source : SMETAP)

Les Bulides de Vézac et de Calviac apparaissent globalement bien préservées et présentent des enjeux écologiques moyens. Ce niveau d'enjeu s'explique en partie par leur caractère hypertherme, qui constitue une contrainte pour certaines espèces aquatiques. Par ailleurs, le contexte agricole environnant, malgré la présence d'une ripisylve relativement fonctionnelle, limite leur fonctionnalité globale avec par exemple l'absence de zone humide. Dans ce contexte, un objectif de préservation seul semble pertinent dans le cadre du PPG, afin de maintenir leur état actuel et d'éviter toute dégradation supplémentaire.

Le Brande, troisième cours d'eau le plus long du territoire d'étude, apparaît comme l'un des ruisseaux les moins dégradés, avec la présence d'enjeux écologiques notables. C'est effectivement le cas dans sa partie amont, préservée, qui présente un contraste marqué avec une partie aval plus dégradée. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'actions de restauration et de préservation apparaît particulièrement intéressante.

Le graphique met également en évidence le Moulant et le Merdassou, ainsi que dans une moindre mesure le Boule, comme des cours d'eau présentant un état dégradé mais des enjeux écologiques importants. Cela semble indiquer un potentiel de gains écologiques significatif en cas d'intervention. Ces cours d'eau peuvent ainsi être intéressants pour des actions de restauration.

Au contraire, certains cours d'eau présentent un niveau d'altération très élevé, avec un lit mineur fortement rectifié sur l'ensemble de leur linéaire, une ripisylve largement absente, pas de zones humides associées et une diversité d'habitats aquatiques quasi nulle (Aurival, Balagne, Brusc, Picamy, ruisseau du Moulin de Caudon). D'autre part, plusieurs cours d'eau présentent des assecs marqués sur tout ou une grande partie de leur linéaire (Aurival, Balagne, Borgne, Boule, But, Conty, Gastouze, Ponteil, ruisseau de Berbiguières).

Hormis pour le Boule, dont les assecs sont a priori d'origine anthropique, la question d'intégrer ces ruisseaux dans le programme d'actions se pose. En effet, pour ces cours d'eau cumulant de fortes dégradations morphologiques et/ou contraintes hydrologiques naturelles, les gains écologiques attendus apparaissent limités au regard des investissements financiers nécessaires.